

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, 41 0 0

Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, 41 0 0

Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, 41 0 0

POÉSIE.

UNE BATAILLE DE CHIENS.

Deux chiens s'étaient pris de querelle; Et pour moins qu'une bagatelle, S'aboyaient l'un à l'autre, et se montraient les dents.

Bassets, griffons, dogues et bragues Mélaient leurs aboiements, confondaient leurs attaques. C'était un tintamarre à ne s'entendre plus,

Cent pas du champ de bataille, Des restes d'un gigot tous deux faisaient ripaille; Et dinait côte à côte, aussi calmement, Que s'ils n'eussent jamais éprouvé de courroux.

Bonnes gens de province, il faut bien vous le dire: Au bruit de la tribune, au fracas des journaux, Vous croyez que, sous vingt drapeaux, Le monde politique à Paris se déchire.

Mes chers amis et bon voisins, il est certain que les impôts sont très lourds; cependant, si nous n'avions à payer que ceux que le gouvernement nous demande, nous pourrions espérer d'y faire face plus aisément; mais nous en avons une quantité d'autres beaucoup plus onéreux.

ÉCRITS POPULAIRES DE FRANKLIN.

LA SCIENCE DU BONHOMME RICHARD.

J'ai ouï dire que rien ne fait autant de plaisir à un auteur, que de voir ses ouvrages cités avec vénération par d'autres savans écrivains. Il n'est rarement arrivé de voir de ce plaisir; car, quoique je puisse dire, sans vanité, que depuis un quart de siècle, je me suis fait annuellement un nom distingué parmi les auteurs d'almamanachs, il ne m'est guère arrivé, j'ignore pour quel motif, de voir mes confrères les écrivains

dans le même genre m'honorer de quelques éloges, ni aucun auteur faire la moindre mention de moi; de sorte que, sans le petit profit effacé que j'ai fait sur mes productions, la disette d'applaudissemens n'aurait totalement découragé.

J'ai conclu à la fin que le meilleur juge de mon mérite était le peuple, puisqu'il achetait mon almanach, d'autant plus qu'en me répandant dans le monde, sans être connu, j'ai souvent entendu répéter par celui-ci ou celui-là quelqueun de mes adages, en ajoutant toujours à la fin: comme dit le bonhomme Richard. Cela m'a fait quel plaisir, et m'a prouvé que non-seulement on faisait cas de mes leçons, mais qu'on avait encore un certain respect pour mon autorité; et j'avoue que, pour encourager d'autant plus le monde à se rappeler mes maximes et à les répéter, il m'est arrivé quelquefois de me citer moi-même du ton le plus grave. Jugez d'après cela combien je dus être content d'une aventure que je vais vous raconter.

Je m'arrêtai l'autre jour à cheval dans un endroit où il y avait beaucoup de monde assemblé pour une vente publique. L'heure n'étant pas encore venue, la compagnie causait sur la durée du temps; quelqu'un s'adressant à un personnage en cheveux blancs, et assez bien mis, lui dit: "Et vous, père Abraham, que pensez-vous de ce temps-ci? N'êtes-vous pas d'avis que la pesanteur des impositions finira par détruire ce pays-ci de fond en comble? Car comment faire pour les payer? Quel parti voudriez-vous qu'on prit là-dessus?" Le père Abraham fut quelque temps à réfléchir, et répondit: "Si vous voulez savoir ma façon de penser, je vais vous la dire en peu de mots: car pour l'homme bien avisé, il ne faut que peu de paroles. Ce n'est pas la quantité de mots qui remplit le bois-eau, comme dit le bonhomme Richard." Tout le monde se réunit pour engager le père Abraham à parler, et l'assemblée s'étant approchée en cercle autour de lui, il tint le discours suivant:

"Mes chers amis et bon voisins, il est certain que les impôts sont très lourds; cependant, si nous n'avions à payer que ceux que le gouvernement nous demande, nous pourrions espérer d'y faire face plus aisément; mais nous en avons une quantité d'autres beaucoup plus onéreux. Par exemple, notre paresse nous prend deux fois autant que le gouvernement, notre orgueil trois fois, et notre inconsidération quatre fois autant encore. Ces taxes sont d'une telle nature, qu'il n'est pas possible aux magistrats de diminuer leur poids, ni de nous en délivrer. Cependant il y a quelque chose à espérer pour nous, si nous voulons suivre un bon conseil, car, comme dit le bonhomme Richard, Dieu dit à l'homme: Aide-toi, je t'aiderai.

rien, vous trouveriez que je dis vrai. L'oisiveté amène avec elle des incommodités, et raccourcit sensiblement la durée de la vie. L'oisiveté, comme dit le bonhomme Richard, "ressemble à la rouille, elle use plus que le travail: la clef dont on se sert est toujours claire. Mais, si vous aimez la vie," comme dit encore le bonhomme Richard, "ne prodiguez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite." Combien de temps ne donnons-nous pas au sommeil au delà du nécessaire? Nous oublions que "le renard qui dort ne prend point de poules, et que nous aurons assez de temps à dormir quand nous serons dans le cercueil." Si le temps est le plus précieux des biens, "la perte du temps," comme dit le bonhomme Richard, "doit être aussi la plus grande des prodigalités, puisque," comme il le dit ailleurs, "le temps perdu ne se retrouve jamais, et que ce que nous appelons assez de temps se trouve toujours trop court." Courage donc, et agissons pendant que nous le pouvons. nous avons de l'activité, nous ferons beaucoup plus avec moins de peine. "La paresse rend tout difficile, le travail rend tout aisé; celui qui se lève tard s'agitte tout le jour, et commence à peine ses affaires qu'il est déjà nuit. La paresse va si lentement que la pauvreté l'atteint bientôt. Poussez vos affaires, et que ce ne soit pas elles qui vous poussent. Se coucher de bonne heure et se lever matin, procure santé, fortune et sagesse."

(A continuer.)

Nouvelles Etrangères

POLOGNE ET GALICIE.—La politique inhumaine et méprisante qui a suscité d'horribles massacres en Galicie, en soulevant les paysans contre les seigneurs, a trouvé son châtiement. L'insurrection est générale en Galicie, et les tardives concessions du gouvernement autrichien ne sauraient l'arrêter. Quatre chefs commandent les bandes des paysans insurgés; Szela est à la tête de celle du cercle de Tarnow, Koryga dans le cercle de Bochnina, Jnocha dans celui de Sunder, et Bochna dans celui de Sambor dirigent les autres. Suivant certaines nouvelles, Tarnow serait cerné par dix mille paysans. Des voyageurs rapportent avoir vu sur leur route de nombreux incendies. La cherté des vivres et l'abandon de la culture de la terre fait redouter une famine. La gravité de cette situation a forcé le vain au gouvernement autrichien. Des résolutions prises sur le rapport de M. le baron de Piersdorff, suppriment les cervées des voitures, et permettent la suppression des autres, moyennant rachat. On veut essayer d'obtenir la pacification de la Galicie à ce prix dérisoire; mais les paysans veulent l'abolition immédiate de toutes les corvées et la séparation du gouvernement civil et militaire. De reste, l'agitation continue, et des bandes redoutables agissent avec une habileté toute militaire. Toutes les rigueurs de la guerre continuent à peser sur ce malheureux pays. Dans tous les chefs-lieux des cercles, les prisons

publiques et les maisons particulières regorgent des malheureuses victimes qui attendent dans des lieux infects, entassées pêle-mêle, que leur sort soit décidé. Un conseiller impérial (procureur du roi) est désigné pour informer l'affaire de 550 personnes arrêtées. Chaque personne est interrogée pendant trois jours. Ainsi il y aura des personnes innocentes qui attendront peut-être trois et quatre ans que leur cause soit instruite. Un grand nombre ne pouvant supporter le traitement auquel ils sont exposés, ont déjà succombé.

Ce n'est pas tout. La Silésie prussienne est, assure-t-on, en proie à la plus vive agitation. Les paysans de cette province font mine de vouloir imiter ceux de la Galicie. Il a fallu faire venir un escadron de cavalerie de Pless pour maintenir l'ordre dans les localités de Ledzin et de Tschau.

On assure également que le gouvernement prussien a consenti à livrer cent cinquante des réfugiés polonais. Ce fait, s'il se confirme, serait une véritable honte pour la Prusse.

Une nouvelle et grave atteinte vient d'être portée au droit des gens par les trois puissances. A la suite d'une conférence, elles ont décidé qu'une garnison permanente occuperait Cracovie.

Cette belle Mme de K., qui a subi le supplice du knout à Varsovie, pour avoir, dit la Gazette d'Augsbourg, correspondu avec la propagande de Paris, est Mme de Kalerdgi, la propre nièce de M. de Neaschrode. Ce n'est pas pour avoir correspondu avec la propagande de Paris que cette noble femme a subi cet ignoble supplice, c'est pour avoir facilité la fuite de M. le comte Dombrowski, le mari d'une de ses amies d'enfance.

La comtesse Orloff, la tante du ministre, n'a été que souillée pour avoir reçu chez elle des personnes mal pensantes; mais le dévouement à l'unité de Mme. Kalerdgi méritait bien le knout!

Si nous donnons le nom de ces nobles victimes, c'est pour montrer que le knout du czar peut frapper l'innocence, la grâce, la beauté, le dévouement, tout ce qui est respectable et sacré... ailleurs qu'en Russie!

CHINE.—L'empereur de la Chine a, par un édit rendu au mois de novembre dernier, prohibé, sous les peines les plus sévères, l'exportation de l'or et de l'argent.

Un journal anglais annonce que le haut-commissaire de l'empereur de la Chine, Ki-Yng, a prié le contre-amiral, sir T. Cochrane, commandant en chef la station navale de la Chine, de l'insérer au nombre des souscripteurs de l'hôpital flottant des marins, pour la somme de 190 liv. st. ou environ 4,750 fr.

INDIE.—Le Bombay-Times contient le texte complet du traité conclu entre le gouvernement anglo-indien et le gouvernement de Lahore. Indépendamment de tout le territoire compris entre le Beas et le Sutledge, le maharajah cède à la compagnie des Indes, en compensation soit d'un crore de roupie (25 millions de francs), soit d'une partie de l'indemnité pécuniaire qu'il est hors d'état de payer, tout le territoire situé entre le Beas et l'Indus, embrassant les pro-

vinces de Cachemire et de Hazar. Le gouvernement britannique, de son côté, forme, au moyen des trois quarts de ce dernier territoire, un pagnage indépendant au profit du rajah Goulab-Sing, en considération de ce qu'il est resté neutre lors des hostilités, et a payé depuis presque toute la portion de l'indemnité que l'état de Lahore était incapable d'acquiescer. Ce partage du royaume de Lahore assure plus facilement aux anglais leur domination sur ce pays. Une autre clause porte que tout litige entre le maharajah et Goulab-Sing sera déferé à l'arbitrage de l'Angleterre, et que le maharajah s'engage à exécuter la décision de l'arbitre quelle qu'elle soit. Un corps anglais de dix mille hommes avec trente-six pièces de canon, commandé par sir John Littler, occupera pendant dix mois la ville de Lahore. Le licenciement de l'armée sikhe s'est opéré sans résistance; les troupes congédiées n'ont reçu aucune solde pour les deux mois pendant lesquels elles ont été en campagne contre les anglais. L'armée de Lahore est réduite, aux termes du traité, à vingt-cinq bataillons d'infanterie de huit cents hommes chacun (vingt mille hommes en tout) et à douze mille hommes de cavalerie. Ces chiffres ne pourront être augmentés, sous aucun prétexte, sans l'autorisation du gouvernement britannique; enfin, ce gouvernement se conserve la faculté de faire traverser le territoire de Lahore à ses troupes toutes les fois qu'il le jugera nécessaire dans son intérêt ou dans celui de ses alliés.

Les lignes de télégraphes électriques se multiplient rapidement aux États-Unis. Avant la fin de 1846, la communication télégraphique sera terminée entre New-York et Cincinnati, sur une distance de 1,200 kilomètres et l'on paraît persuadé qu'en 1818 la Nouvelle-Orléans et le Portland qui se trouve à une distance de 3,700 kilomètres se trouveront à quelque minute de distance pour la communication des nouvelles. On propose déjà de faire une application curieuse de ce genre de télégraphe. On ferait connaître de l'intérieur des terres l'arrivée des tempêtes qui se dirigeraient vers les ports de mer de manière à avertir les navires en rade.

Le prix des communications télégraphiques de New-York à Philadelphie (145 kilomètres), est d'environ 1 fr 25 c. pour dix mois. Les télégraphes américains sont jusqu'à présent la propriété de compagnies particulières, mais on suppose que le gouvernement ne tardera pas à les racheter et à se mettre à la tête de ces rapides communications.

PÉRONNE.—Il se trouve en cette ville un instituteur communal qui est en même temps chanteur, sonneur et greffier de la mairie. Ce quadruple cumul n'est pas rétribué à plus de cent francs; mais le brave homme cumule aussi quatre professions industrielles qui achèvent de le faire vivre: il est épicière, boulanger, charcutier, et commissionnaire en vins.

Voici quelques échantillons du style officiel commandé, cités par l'Observateur de la Bretagne: "Celui qui écrit ces lignes, dit-il, a de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, plus de deux cents actes

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville ET LE MARGUILLIER.

(Suite.) XVI.

LA MORT D'UN BRAVE.

Le comte d'Harleville allait bientôt comparaître devant Dieu!

Après une heure d'entretien avec l'abbé Caffieux, le colonel voulut qu'on fit entrer dans sa chambre ses enfants, que le vicomte de la Pannetière, à défaut de M. Gonet, était allé chercher dès le matin à Paris, ainsi que ses amis et ses domestiques qui, tous consternés, attendaient dans une pièce voisine.

Mes chers enfants, dit d'Harleville après avoir embrassé Blanche et Goutrand, ce soir peut-être vous n'aurez plus de père, mais la tendresse de mademoiselle de Saint-Ange, l'amitié de mon vieux Bourguignon et les sympathies de mes autres amis vous en tiendront lieu. Ne cessez pas de vous aimer et de regarder Euphrasie comme une sœur. J'entends que vos existences soient pareilles et que rien ne vienne atténuer un sentiment qui ne doit point avoir de fin. Mes amis, ajouta d'Harleville en jetant autour de lui des regards éteints, je vous les recommande. ... Blaisfré, je te les confie! Les enfants éplorés s'inclinèrent sous la bénédiction de leurs père. C'était un spectacle à fendre le cœur. Tout le

monde pleurait. Le vieux curé, habitué par la nature de son ministère à être souvent témoin de semblables adieux, ne cachait qu'avec peine une émotion croissante. Le grognard ne pleurait plus, parce qu'il s'était rappelé que Napoléon avait dit dans une circonstance identique: Les lions ne pleurent pas; mais les traits de son visage étaient contractés, et ses mains crispées lussaient deviner tout ce que cette âme si naturellement impressionnable devait éprouver de poignante.

A cette scène suprême, un seul personnage manquait: c'était la comtesse d'Harleville, qui se trouvant alors aux eaux d'Aix, en Savoie, oubliait dans une vie de plaisirs ses devoirs, son mari, ses enfants et sa maison. Le comte avait expressément défendu qu'on informât sa femme de son état; mais elle en avait eu connaissance indirectement, et cette absence scandaleuse avait été vivement sentie et appréciée par les assistants, qui se disaient à voix basse qu'une telle femme était indigne de porter le nom d'un homme tel que le comte d'Harleville. Quant à lui, pénétré de la véritable philosophie chrétienne, il semblait ne pas s'apercevoir de cet outrage aux saintes exigences de la charité et aux convenances sociales; il ne voyait que l'éternité, et si ses yeux s'arrêtaient un instant sur la terre, c'était pour encourager ses amis à la séparation qui allait avoir lieu. Aussi, lorsque l'abbé Caffieux, dans le moment solennel où il déposa sur les lèvres du mourant le pain de l'eucharistie, vint à lui demander s'il pardonnait à ses ennemis, d'Harleville répondit, comme le cardinal de Richelieu à son lit de mort: —Je n'ai point d'ennemis, je n'avais que ceux de l'État.

Les forces du colonel, qui avaient décliné considérablement, l'abandonnèrent tout à fait vers le soir, et l'agonie commença; elle dura trois heures, pendant lesquelles mademoiselle de Saint-Ange, le vicomte de la Pannetière, le gro-

gnard, le notaire et les domestiques du château ne voulurent pas abandonner la chambre du comte. Le vénérable curé y était resté pour lire à haute voix les prières des agonisants. A minuit précis, d'Harleville rendit son âme à son Créateur. C'était le 18 juin 1833, juste dix-huit ans, jour pour jour, après la bataille de Waterloo, comme si Dieu eût voulu rappeler à lui, l'anniversaire de ce jour néfaste, celle de ses créatures qui avaient répandu le plus de sang dans ces plaines maudites, pour la gloire et l'honneur de la patrie. Aussitôt que le comte eut rendu le dernier soupir, le grognard s'approcha de son lit, contempla le cadavre, puis étendant la main, prononça ces paroles d'un ton solennel: —Mon colonel, vous ne pouvez plus distinguer mon organe, mais vous pouvez voir ma désolation!... Recevez ici le serment que j'exécute, de me dévouer à perpétuité pour la satisfaction, le bonheur et l'avancement de vos enfants que j'adopte en ce jour, ni plus ni moins que s'ils étaient les miens en particulier, car vous l'avez dit depuis longtemps, mon colonel, chacun de nous a trois enfants. ... Oui, je le jure sur ma croix déliée, par brevet de l'empereur Napoléon, au camp de Boulogne; je le jure sur votre épée toujours triomphante, et vous le savez, jamais, au grand jamais, un vieux de la vieille ne s'est trouvé délinquant à ses serments; c'est un engagement volontaire que je signe: je jure donc de consacrer ma vie à vos enfants. ... Adieu, mon colonel, nous nous reverrons plus tard, comme vous m'avez fait celui de me le dire, et je souhaite que ce soit le plus tôt possible!... Nous nous reverrons, soit là-haut, soit là-bas, soit n'importe où le Père éternel aura désigné votre cantonnement définitif!... Le grand homme doit nous y avoir préparé les logements d'avance, car il n'oubliait personne; vous allez en prendre possession spontanément. Quant à moi, Magloire, Bour-

guignon, dit Blaisfré, ex-sergent du 2me du 1er de grenadiers de la vieille, décoré, pensionné et marguillier de la paroisse de Menecy, bien que je n'aie jamais figuré sur le contrôle des traignards, j'irai vous y rejoindre, muni de la feuille de route de M. le curé ici présent, quand l'heure de se mettre en marche aura été battue par le tambour de l'éternité!

Et après un silence qui avait quelque chose d'un peu plus sublime que ces paroles, le grognard ajouta d'une voix basse et concouéc: —Hélas! fin finale de la chose!

Puis il s'agenouilla devant le lit, prit la main glacée du cadavre et la couvrit de baisers; mais cette action était au-dessus de son courage; le vieux brave perdit connaissance et tomba. ... On fut obligé de le transporter dans la pièce voisine pour lui faire reprendre ses sens.

Les obsèques du comte d'Harleville se firent deux jours après avec une pompe toute militaire; le peu de troupes cantonnées à Corbeil et à Batempes envoyèrent à Menecy un fort détachement; tous les officiers en retraite qui habitaient les environs et qui pour la plupart avaient été reçus au château comme des compagnons d'armes, se firent un devoir d'escorter les restes mortels du comte jusqu'à sa dernière demeure. Un ancien capitaine de la garde, organe de ses camarades, prononça sur la tombe un discours dans lequel, après avoir rapidement énoncé les services et les faits d'armes du défunt, il rendit hommage à ses vertus guerrières et à ses qualités privées. Une salve de mousqueterie termina la cérémonie, qui avait attiré un nombreux concours d'habitants des petits pays environnants, puis chacun se retira silencieusement.

Le grognard marchait seul et pensif à quelques pas en arrière du vicomte de la Pannetière, lorsqu'il fut accosté par le père Courtois: —Voilà encore un brave homme de moins, monsieur Bourguignon, dit le marchand de jouets

de Corbeil; nous devons tous sauter le pas, mais la vie devrait être plus longue pour ceux qui passent leurs existences à faire le bien!

—A qui le dites-vous? fit tristement le grognard.

—Et voir, reprit Courtois, qu'il y a tant de faignants qui vivent comme des Mathieu-Salt, tandis que d'autres!...

—Vous avez bien raison, monsieur Courtois, répliqua le grenadier; les bons s'en vont, et les mauvais restent!... ça toujours été ça, même au régiment.

—Vous avez fait une grande porte, monsieur Bourguignon, reprit le bachelier.

—Je le sais!... Aussi je ne fais pas plus de cas de la vie que d'une pipe de tabac!... Créerez-vous, monsieur Courtois, que mon pauvre colonel n'aurait pas mieux fait de reprendre du service, et d'aller se faire tuer en Pologne ou autre part, plutôt que de mourir à la peine à Menecy? Monsieur Courtois, la soupe de famille est bonne à l'estomac, mais elle est parfois crânement amère au cœur; le pain d'amonition est supérieur même au pain bénit: on le mange sans soucis et agréablement.

—La vie de famille a son bon côté, interjeta Courtois.

—La chose est exacte; car, pour ma part, je n'ai pas à me plaindre de mon ménage; mais tout le monde ne peut pas en dire autant.

—Cela fait votre éloge, monsieur Bourguignon; mais il est vrai de dire aussi, quoique n'aimiez M. d'Harleville, il vous estimait comme on n'estime plus personne maintenant. J'en sais quelque chose, moi!

—Vous en savez quelque chose, dites-vous? répliqua le grognard, flatté intérieurement de cette confidence. Et comment? Mon colonel vous aurait-il quelquefois entretenu individuellement de sa personne?

—Mieux que cela, monsieur Bourguignon,

de l'état civil terminés par cette invariable formule: "Ceux qui ne savent signer ont signé avec nous, ayant déclaré ne savoir le faire."

Le Maire d'une commune plus importante, celle de P., constatait, dans un procès-verbal, qu'il avait saisi un malfaiteur EN FRAC ET EN DELIT. Prononcez: flagrant délit.

Un greffier, du nom de même arrondissement constatait qu'une femme, entendue comme témoin, n'était ni parente, ni alliée du prévenu dont elle avait seulement le meilleur d'être l'épouse, ajoutant le naïf et sentimental procès-verbal d'enquête.

On nous écrit de Naples: "L'impératrice de Russie est partie: le ciel en soit loué et nous préserve de l'avenir des majestés voyageuses. Les napolitains ont salué par des acclamations le départ de tous ces russes qui, disant-ils, s'étaient abattus sur leur pays comme une nuée de sauterelles."

On fit dans le "Bombay-Times" du 16 mars: "Un caducée aussi complet que soudain a succédé à l'agitation qui régnait pendant trois mois dans notre atmosphère politique. Goudah-Singh ayant accepté nos conditions, le jeune maharajah est venu dans notre camp exprimer son repentir pour tout ce qui s'est passé, et son désir de rétablir les relations amicales, d'un des termes qui ont été réglés. Les conditions prescrites sont l'extension des Etats protégés sur l'autre côté de la Sutledge, le paiement de la prestation de 12 millions de roupies, et l'annulation à notre demande du territoire situé entre le Sutledge et le Hoar, ce qui procurera un million de plus de sujets. L'armée de Hoar, c'est-à-dire tous les anciens soldats, et les débris de ses rangs sont tombés en notre pouvoir et ont été joints aux 220 qui étaient déjà entre nos mains. Nos troupes ont établi leur camp devant Lahore le 20 de ce mois; et le même jour le maharajah a été escorté jusqu'à son palais par une garde d'honneur. Le 22, une division de nos troupes a pris possession de la forme de la capitale et d'une partie du palais; le 26, le premier demi-million de l'indemnité nous a été payé. Les chefs des rebelles se sont exprimés de faire leur soumission, et nous n'avons éprouvé ni résistance ni molestation depuis que nous avons traversé la frontière. Environ 30,000 soldats khalsa ne sont restés près de Lahore, avec 40 canons; mais ces troupes ont été mises en mouvement et tous les chefs se sont soumis au nouvel ordre de choses, ils se contentent de recevoir l'arrière de leur paye et se dispersent ensuite. Le Seinde est généralement tranquille. Le choléra y sévit sur plusieurs points. Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 22 janvier: il est toujours question du mauvais effet qu'a produit sur la population de Canton la déclaration faite par l'autorité chinoise d'admettre les étrangers dans la ville."

sur sa barbe grise. Et c'est à peine si on doit faire attention aux barbes blondes ou noires visitées aussi par la gloire. Nous n'en voulons pour preuve que M. Vidal de Verneux, jeune lieutenant de vaisseau, chargé de rapporter en France les drapeaux pris sur les troupes de Buenos-Ayres, dans le combat d'Obligado. L'audace qui lui a été accordée par le roi a fait à peine l'objet d'un mince entre-filet. Peut-être éveillerons-nous la curiosité Parisienne, en constatant certain combat moins célèbre que celui d'Obligado, et dont M. Vidal de Verneux fut le héros. C'était il y a huit ou neuf ans. Le collège-royal de St-Louis gratifia de lentilles et de pousins à discrétion trois à quatre cents parias dont fût partie le jeune lieutenant. Un pauvre diable de pion, qui se nommait Gandillon, se mit en tête de jouer l'autorité. Les despotes et les tyrans de l'anti-pité ne furent que de très-pâles copies près de lui. Un jour, sa colère tomba sur Vidal de Verneux. Le pion y alla jusqu'à faire un geste menaçant. Le jeune lieutenant sauta sur Gandillon et lui pocha les deux yeux. D'après, ce fait d'armes, Vidal passa à l'état de puissance et de demi-Dieu. On lui vota une balle d'honneur, mais une balle en élastique. Quelques années après il faisait connaissance avec celles en plomb. Et tel est le début modeste de la carrière de jeune Jean-Bart: Deux coups de poing. Il y a des débuts qui laissent moins de traces.

On fit dans le "Bombay-Times" du 16 mars: "Un caducée aussi complet que soudain a succédé à l'agitation qui régnait pendant trois mois dans notre atmosphère politique. Goudah-Singh ayant accepté nos conditions, le jeune maharajah est venu dans notre camp exprimer son repentir pour tout ce qui s'est passé, et son désir de rétablir les relations amicales, d'un des termes qui ont été réglés. Les conditions prescrites sont l'extension des Etats protégés sur l'autre côté de la Sutledge, le paiement de la prestation de 12 millions de roupies, et l'annulation à notre demande du territoire situé entre le Sutledge et le Hoar, ce qui procurera un million de plus de sujets. L'armée de Hoar, c'est-à-dire tous les anciens soldats, et les débris de ses rangs sont tombés en notre pouvoir et ont été joints aux 220 qui étaient déjà entre nos mains. Nos troupes ont établi leur camp devant Lahore le 20 de ce mois; et le même jour le maharajah a été escorté jusqu'à son palais par une garde d'honneur. Le 22, une division de nos troupes a pris possession de la forme de la capitale et d'une partie du palais; le 26, le premier demi-million de l'indemnité nous a été payé. Les chefs des rebelles se sont exprimés de faire leur soumission, et nous n'avons éprouvé ni résistance ni molestation depuis que nous avons traversé la frontière. Environ 30,000 soldats khalsa ne sont restés près de Lahore, avec 40 canons; mais ces troupes ont été mises en mouvement et tous les chefs se sont soumis au nouvel ordre de choses, ils se contentent de recevoir l'arrière de leur paye et se dispersent ensuite. Le Seinde est généralement tranquille. Le choléra y sévit sur plusieurs points. Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 22 janvier: il est toujours question du mauvais effet qu'a produit sur la population de Canton la déclaration faite par l'autorité chinoise d'admettre les étrangers dans la ville."

CHAMBRE D'ASSEMBLEE. PARLEMENT PROVINCIAL.

PROCÉDÉS.

MM. Laurin, LaFontaine, Morin et Mathé, sont nommés directeurs de la part de l'Assemblée, de la conférence sur le bill pour régler la profession du notariat dans le Bas-Canada. M. Clavot présente un rapport sur les pétitions de Mme Eléonore Teed, et Adolphe Jacques, exprimant une opinion sur le bill pour régler la profession du notariat dans le Bas-Canada. Le comité sur la pétition de A. Lafontaine et autres, concernant les élections municipales à Montréal présente un rapport. Le bill pour régler les lois municipales du Bas-Canada est soumis, amendé et ordonné d'être imprimé. Le bill pour régler une loi civile à Sa Majesté est rapporté du conseil sans amendement.

Le bill pour amender l'acte de judicature du Bas-Canada est rapporté du conseil, avec des amendements, et les amendements sont agréés par la chambre après une division. Un message est reçu du conseil, demandant une conférence ultérieure sur le bill pour régler la profession du notariat, ce qui est accordé. L'orateur informe la chambre que Son Excellence a signifié son intention de proroger la chambre demain à 3 heures.

Mardi 9 juin. M. le procureur général Smith met devant la chambre le rapport du géologue provincial pour 1844. Le comité spécial sur le bill relatif à l'administration de la justice dans le Bas-Canada, présente un rapport exprimant qu'il n'est pas capable de faire un rapport final, en conséquence de l'état avancé de la session, mais exprimant l'espoir que la considération de ce bill sera reprise à la prochaine session. Sur motion de M. Christie le rapport du comité spécial sur l'état des records judiciaires et parlementaires est adopté et une adresse est ordonnée demandant à Son Excellence de prendre cet objet en considération, et d'ordonner ce qui paraîtra convenable. Le bill pour amender les lois municipales est lu pour la troisième fois et passé. Le comité de conférence sur le bill des notaires rappré- sente les raisons données par le conseil pour insister sur leurs amendements. M. Laurin fait motion que, nonobstant ces raisons l'Assemblée persiste à ne pas accepter les dits amendements. Ce qui est emporté. Un message est reçu du conseil agréant aux bills suivants: Bill pour pourvoir au paiement de certaines pertes pendant la rébellion dans le Bas-Canada. Bill pour lever une certaine somme d'argent requise pour certains travaux publics. Bill pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial. Acte pour amender l'acte relatif aux cours de district dans le Haut-Canada. Bill de subsides pour 1846. Ainsi, un message agréant à une conférence sur le bill pour régler la profession du notariat. Le gentilhomme lauréat de la Verge Noire commande l'assistance de la chambre à la barre du conseil législatif, et Son Excellence donne la sanction royale à plusieurs bills. Après quoi, le parlement est déclaré prorogé jusqu'au 18 de juillet prochain.

PROVINCE DU CANADA. CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, mardi 9 juin, 1846. Aujourd'hui à 3 heures p. m., Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu à la Chambre du Conseil législatif, dans la bâtisse du Parlement; les membres du Conseil législatif étant assemblés, il a lu à Son Excellence de requérir la présence des membres de l'Assemblée législative, et ceux-ci étant présents, les bills suivants ont reçu la sanction de Son Excellence au nom de Sa Majesté, savoir: Nous donnons ici seulement la liste des bills qui concernent le Bas-Canada: Acte pour rappeler certaines ordonnances relatives aux chemins d'hydraulique aux districts de Gaspé, Québec, et Trois-Rivières. Acte pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de St. Laurent et de l'Atlantique. Acte pour pourvoir à l'éclairage au gaz de la cité de Québec. Acte pour autoriser et contraindre les témoins d'aucune partie de cette province à comparaître devant les cours supérieures de juridiction criminelle. Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques, à recevoir les témoignages sous serment. Acte pour diviser les municipalités de Hochelaga et des Trois-Rivières respectivement en districts municipaux, et pour pourvoir au soutien des écoles, etc. Acte pour détacher l'Isle d'Orléans du comté de Montserrat et en faire un comté d'enregistrement. Acte pour incorporer la société d'école britannique et canadienne de Québec. Acte pour révoquer certaines dispositions y mentionnées et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada. Acte pour amender l'acte qui règle les élections municipales de la cité de Montréal. Acte pour autoriser la Mission de la Trinité de Qué-

bec à accorder des licences de pilotes à certaines personnes. Acte pour amender et étendre l'acte des chemins à barrières de Montréal. Acte pour régler le droit de commission du shérif sur les exécutions, et pour d'autres objets y mentionnés. Acte pour révoquer certaines lois y mentionnées, pour mieux pourvoir à la défense de cette province et pour en régler la milice. Acte pour incorporer le chemin de fer de Montréal à la Lachine. Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de Nicolet, de la place où il est maintenant, à Hébecour. Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le Bas-Canada. Acte pour continuer et amender les lois des banquettes maintenant en force dans la province. Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour amender une certaine ordonnance y mentionnée relative aux chemins à barrières près de Québec. Acte pour l'appropriation des revenus provenant des biens des Jésuites pour l'année 1846. Acte pour empêcher la contrebande. Acte pour autoriser l'appropriation de £19,000 pour l'amélioration du Golfe St. Laurent. Acte pour amender l'acte du Bas-Canada y mentionné, qui accorde certains privilèges aux personnes professant le judaïsme. Acte pour amender l'acte qui établit le bureau des travaux publics. Acte pour mettre Sa Majesté en état d'ordonner l'émanation de décrets jusqu'à un certain montant et pour secourir les incendiés de Québec. Acte pour établir un bureau d'enregistrement distinct et séparé dans la partie intérieure du comté de Dorchester. Acte pour approprier la somme y mentionnée à défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1846 et certaines autres dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu. Acte pour autoriser le prélèvement du reste de l'emprunt garanti par le parlement impérial. Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes pendant la rébellion, dans le Bas-Canada, et pour approprier les produits du fond des licences de mariage. Acte pour lever sur le crédit du fond de revenu consolidé, une somme d'argent requise pour certains travaux publics. Acte pour expliquer une certaine disposition de l'acte de l'ordonnance, et pour faire disparaître certaines difficultés survenues dans la fonctionnement d'icelui. Acte pour pourvoir à la nomination de magistrats dans les parties éloignées de la Province. Il a plu à Son Excellence de réserver sa sanction aux bills suivants, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté ait été signifié, savoir: Acte de l'Assemblée de Québec. Acte pour rétablir dans leurs droits certaines personnes convaincues de haute-trahison. Acte pour incorporer la Banque des Marchands. Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston. Acte pour accorder une liste civile à Sa Majesté. Après quoi il a plu à Son Excellence de clore la deuxième session du 24 parlement provincial par le discours suivant:

DISCOURS. Honorables Messieurs du Conseil législatif, Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée: A cette époque avancée de la saison je pouvais à peine espérer assemblablement que cette session dût se prolonger assez pour vous permettre de disposer des différentes mesures soumises à vos délibérations avec toute la considération qui est due à l'importance de plusieurs d'entre elles. L'attention infatigable que vous avez apportée aux devoirs laborieux qui vous étaient imposés vous a cependant permis de considérer et de passer les mesures dont vous vous êtes occupés, de manière à prouver les efforts bienveillants et unis des différentes branches de la législature, qui, je n'en doute pas, seront pour les meilleurs intérêts de la Province. Messieurs de la Chambre d'Assemblée. Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires, qui seront dépensés avec la plus grande économie suivant les exigences du service public. Je prendrai immédiatement les mesures néces-

saires pour lever l'emprunt autorisé par vous pour continuer et compléter les travaux publics. Honorables Messieurs du Conseil législatif, Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée: L'esprit vraiment loyal et patriotique avec lequel vous avez passé le bill de milice, réclame ma plus sincère gratitude, et montre avec quelle confiance notre gracieuse souveraine peut toujours se reposer sur l'attachement de ses sujets canadiens, et montre en même temps la promptitude et l'énergie avec lesquelles ils sont prêts, lorsque les circonstances l'exigent, à venir en avant pour la défense de leur pays, et le soutien de leur liaison avec la mère-patrie. J'ai vu la satisfaction de sanctionner au nom de Sa Majesté la plus grande partie des mesures que vous avez passées. Quant aux bills qui ont été réservés pour la décision du gouvernement de Sa Majesté, cette démarche a été dans chaque cas nécessitée par des raisons impérieuses sur lesquelles je ne pouvais exercer aucun contrôle. Les diverses adresses que vous avez votées à la Reine ont été dûment transmises pour être lues à la fois à la Toison. En reboisant dans vos foyers où votre présence est depuis longtemps requise, messieurs, je ne doute pas que vous n'avez de toute votre influence pour inspirer la confiance dans vos districts respectifs, et encourager l'esprit de loyauté qui a toujours distingué le peuple Canadien, et pour promouvoir autant qu'il sera en votre pouvoir, les branches de l'industrie utile et productive, aussi bien que l'entreprise commerciale lesquelles reposent en grande partie le bien-être du pays. Car on peut être assuré que quelque défavorable qu'ait paru l'état des affaires, il existe assez de pouvoir et d'énergie dans cette noble province, si elle est bien administrée, pour en faire la plus grande source de richesses qu'elle possède; c'est ce qui, avec le secours de la Divine Providence, lui créera de nouvelles sources de richesse et de prospérité, si elle est sur lesquelles elle s'est reposée jusqu'à présent venait à la fin à lui manquer. L'honorable orateur du conseil législatif déclara ensuite que c'était le plaisir de Son Excellence le gouverneur-général que le parlement fut prorogé jusqu'à samedi le 18 de juillet prochain.

Voici la liste des Bills qui ont été sanctionnés par Son Excellence dans le cours de la session, concernant le Bas-Canada. Lr 18 mai, 1846. Acte pour étendre et amender les lois imposant des droits de douane provinciaux. Acte pour abroger certains actes y mentionnés et imposer un droit sur les distillateurs et les liquoristes fortes de leur fabrication, et pour pourvoir à la perception de ce droit. Acte pour régulariser l'administration de la justice dans les sessions générales de la paix, à Gaspé et pour diminuer certaines dépenses imposées au trésor de la province, en assignant sans nécessité des jurés pour y assister. Acte pour contraindre les témoins dans certains cas, à comparaître devant les magistrats dans le Bas-Canada. Acte pour mieux protéger certaine espèce de gibier dans le comté de l'Islet. Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada. Acte relatif aux Isles de la Margéleine dans le golfe St. Laurent, et pour autoriser les habitants résidents de ces Isles à y établir un conseil municipal. Acte pour empêcher l'ouverture des allouances du gouvernement pour chemin, sans un ordre du district ou telles allouances sont situées. Acte pour amender la loi dans les cas de faux. Actes pour incorporer les Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, à Montréal, pour le soin et conversion des filles repentantes. Lr 23 mai, 1846. Acte pour autoriser la communauté des Sœurs-Grises à vendre leur propriété sur la Pointe à Cadieux. Acte pour approuver l'acte incorporant la compagnie du gaz d'éclairage et de l'acqueduc de Québec. Acte pour amender l'acte amendement les ordonnances de police dans les cites de Montréal et Québec. Acte pour éteindre tous doutes quant à la validité de certains actes passés devant notaires, dans le Bas-Canada et assurant les droits, titres et intérêts des personnes y concernées. Acte pour amender l'ordonnance incorporant la cité de Québec, et pour d'autres fins. Acte pour permettre la formation du plus d'une société d'agriculture dans chaque comté du Bas-Canada. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de planche de Huntingdon. Acte pour amender les lois incorporant la cité de Montréal, et pour faciliter la décision des cas dans lesquels les droits d'une personne de remplir une charge dans la corporation pourra être mis en question. Acte pour changer le lieu de la cour de circuit et du bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière. Acte pour transporter une partie de la ligne de concession entre les 3e, 4e, concessions du township de Barlow, à Belet J. Hamilton.

A VENDRE A CE BUREAU La 8me Livraison de la Revue de Législation et de Jurisprudence. POUR LE MOIS DE MAI. Table des Matières contenues dans cette livraison. De la Codification des Lois du Canada, Les Lois de Banqueroutes, La Défense en Droit, Collection de Décisions des divers Tribunaux du Bas-Canada. Analytical Index to Cases determined in the Court of King's Bench for the District of Quebec from 1808 to 1822. BANC DU ROI. Morin vs. Lafleur dit Bellanger, Maguire vs. Bradley. COURT OF ADMIRALTY. Case of the JANE—Custance, Case of the FACTOR, COUR DES BANQUEROUTES. Bates Bank—Beaulieu Crandeler et Taaffe Syndic, COMMISSIONER'S COURT. Mo Hen vs. Jeffery,

reprit le marchand de jouets, d'un ton de mystère, et je vis sous le dire. C'était pourtant un secret entre M. d'Harleville et moi; mais, puisqu'il est mort, le pauvre cher homme! il n'y a plus d'indiscrétion. Le grenadier écouta de toutes ses oreilles. —Un jour, poursuivait Courtois, il y a de cela près de dix-huit ans, ma foi! j'étais dans ma boutique, à ranger une grosse de poupées que la diligence de Paris venait de m'expédier, lorsqu'un grand monsieur, décoré de la croix, et que je reconnus sans peine pour être un officier supérieur en demi-solde, se présenta dans mon établissement, et me demanda, d'un ton poli, s'il ne pourrait pas s'entretenir un moment avec moi. Je m'empressai de le faire entrer dans mon arrière-boutique, et nous nous mîmes à causer comme de vieilles connaissances; car il avait jugé à ma mine que je devais être, moi aussi, un ancien troubadour du temps de la république: je n'ai pas besoin de vous dire que ce visiteur était M. d'Harleville lui-même. —Ce n'est pas dubitatif, fit le grognard; allez toujours! —Monsieur Courtois, me dit-il quand nous eûmes un peu jasé de choses et d'autres, je suis conduit ici par une affaire qui demande la plus grande discrétion; en vous en confiant la marche, je suis persuadé qu'elle réussira au gré de mes souhaits. —Parlez, colonel, je suis tout à vous! —Voici, en deux mots, ce dont il s'agit: Je suis revenu de l'armée avec un brave sergent de mon régiment, qui n'a, pour toute fortune, que sa pension de sous-officier et sa croix. Cet homme, qui m'a sauvé la vie à Waterloo, est fier comme Artaban; outre qu'il n'a pas voulu rester auprès de moi, avec ma famille, dans la crainte de passer pour mon domestique; il a repoussé avec opiniâtreté toutes les offres que je lui ai faites, afin d'améliorer sa position. Voici donc le projet que j'ai formé, projet qui a besoin

de votre concours pour réussir; car si Bourguignon, c'est le nom de mon homme, ajouta-t-il, venait à se douter de quelque chose, tout serait perdu. —Vous ne pouviez mieux vous adresser qu'à moi pour une chose de ce genre-là, colonel; je suis la discrétion personifiée. —Bourguignon, poursuivait M. d'Harleville, est d'une extrême adresse à fabriquer une foule de petits ouvrages en bois et sans autres outils que son couteau; avec cela il a un goût merveilleux. Or, Bourguignon, qui n'aime pas à rester oisif, en employant ses loisirs à ce passe-temps: déjà j'ai remarqué dans la maison qu'il s'est acheté, et qu'il ne pourrait achever de payer qu'en se refusant même le nécessaire, des petites pièces de canon, des caissons, des charrettes, etc., figurées avec une rare précision. Il s'agit de faire tourner à son profit son habileté; vousinez, monsieur Courtois, comme par hasard à Mennecy.... —D'autant plus, interrompis-je, qu'il y a une foire deux fois par an dans le pays et que j'ai l'habitude d'y envoyer de la marchandise et un garçon pour la vendre. Cette fois, j'ai moi-même, et je trouverai bien le moyen de m'insinuer dans la maison de votre sergent, car je vous vois venir.... —Au mieux! interrompit M. d'Harleville; vous verrez tous les objets fabriqués par Bourguignon, vous les lui achèterez et les lui paierez un bon prix; puis vous lui en commanderez d'autres que vous lui paierez encore plus cher, et moi je serai là pour régler avec vous et vous tenir compte de la différence de vos prix de fabrication quand je ferai des voyages à Corbeil. —Mon colonel n'a fait cela s'écria le grognard; oh! mon Dieu! voilà donc la chose... quelle trahison délectable! —Vous savez, monsieur Bourguignon, reprit Courtois, que nous avons continué ce métier-là pendant six bonnes années, durant lesquelles je

ne vous ai pas moins compté 3,600 fr. environ en bons cas.... —C'est vrai! fit le grognard. Ainsi, d'après ce que vous me dites là, mon brave colonel a tiré de sa poche 3,600 fr. pour son vieux Balafre.... Je me doutais bien qu'il y avait du loup dans votre commerce, parce que je ne comprenais guère l'achèvement que vous mettiez à me faire fabriquer tant de pièces de canon, mais je ne mettais pas le doigt sur la chose. —Oh! c'est que nous étions plus fins que vous, répartit le marchand de jouets. Quand je venais à Mennecy, et que, par hasard, je rencontrais chez vous M. d'Harleville, nous ne nous regardions tant seulement pas! Mais minute! monsieur Bourguignon, tout n'a pas été cadeau pour M. d'Harleville. —Ne m'avez-vous pas dit à une certaine époque qu'on s'arrachait mes hémionons à Corbeil, et qu'il n'était enfants de riches bourgeois qui ne voulaient posséder un jouet ouillé par un ancien soldat de Napoléon, tué à Waterloo? —Ceci est la pure vérité, reprit Courtois; c'est ce qui me fait vous dire que tout n'a pas été cadeau pour M. d'Harleville. Vos jouets se vendent très-avantageusement, et au bout du compte, le colonel n'a été en retour que d'environ 2,000 fr. —Excusez du peu! répondit le grognard; mais si ces fichues ne s'étaient pas vendues du tout, mon colonel en aurait été pour ses frais, et sans le vouloir, je l'eusse caroté indécemment. —C'est encore possible, répondit le marchand. Monsieur Courtois, cette ruse de guerre ne m'étonne pas; il faut avoir vécu avec mon colonel comme j'ai vécu avec lui pour savoir les manigances qu'il inventait pour être agréable à ses soldats et à ses subordonnés. Je vois, d'a-

près cela, que je lui dois encore plus que je ne croyais; c'est bien.... Ce compte-là s'alignera en temps et lieu, et mon colonel verra, du quartier général où il doit être rendu à l'heure qu'il est, que le cœur de son vieux Balafre était digne de faire l'ordinaire avec le sein! Ils étaient arrivés sur la place du château: Courtois remonta dans sa cariole pour retourner à Corbeil, et le grognard, tout en réfléchissant à ce que lui avait appris le marchand de Corbeil, entra tristement dans sa demeure, en répétant à voix basse: —Ah! vieux frioteur de père Courtois, tu m'as fait une double queue, du modèle de celle du feu roi de Pologne, le citoyen Stanislas.... Mais va, sois paisible tu ne la transporterai pas, cette double queue, en paradis, et je te ferai voir ce que c'est que de vouloir se mêler de faire la soupe des autres dans une marmite qui n'est pas la sienne! EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE. (A continuer.) LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain. Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal 12 juin. COMPAGNON-TAILLEURS DEMANDÉS. L'ES Suspendu à besoin de QUATRE COMPAGNONS immédiatement. Personne ne devra se présenter, à moins d'avoir les capacités requises et surtout à moins d'être de bonne conduite. 17, Rue St. Gabriel } GAREAU Montréal 12 Juin. } Marchand-Tailleur



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 12 JUIN, 1846.

Les Biens des Jesuites.

Le Canadien fait comme ses patrons, messieurs les Ministres actuels. Lorsqu'ils ne peuvent répondre aux reproches qui leur sont adressés, lorsqu'ils n'ont aucune bonne raison à alléguer pour défendre leur conduite, ils rappellent les actes des ex-ministres lorsque ceux-ci étaient au pouvoir.

La motion de l'inspecteur-général Cayley sur les biens des Jésuites a fourni au Canadien l'occasion de suivre encore une fois cette tactique en attaquant, non le ministère, auteur de cette proposition, mais bien MM. La Fontaine, Taché et autres de l'opposition, pour avoir, après tous leurs amendements perdus, et malheureusement, nous ne le craignons que trop, perdus pour toujours, voté pour sauver du naufrage une partie de l'héritage de leurs compatriotes, que les Vigers, les Papineau, les Taschereau, tiraient à l'ennemi sans raison aucune, si ce n'est celle de tout sacrifier pour rester ministres quand même.

La première proposition de M. Cayley, celle qui fut ensuite retirée après avoir été cependant défendue par M. Viger dans un chaleureux discours, portait en principe et en fait que les biens des Jésuites appartenant à la Couronne pour les usages publics de la Province. C'était là la proposition soumise à la Chambre lorsque M. Viger prit la première fois la parole. Qu'on n'aille pas croire que ces mots se trouvaient là par inadvertance; ce serait faire injure au ministère, surtout à M. Viger, qui, comme on le sait, se targue sans cesse de faire preuve de la plus grande exactitude dans l'énoncé des faits et des principes. Toute proposition, venant d'un ministre, est une proposition mise à l'avance, et qu'il ne soumet à la discussion qu'après de graves réflexions.

Les mots que nous avons cités, bondissant de l'effet d'une inadvertance, étaient le fruit d'un calcul, d'une pensée qui, fut-elle passée inaperçue dans la discussion générale, devait frapper bien haut. Une fois qu'il aurait été ainsi qu'on fait et en principe les biens des Jésuites appartenant à la Couronne pour les usages publics de la Province, n'eût-ce pas été une preuve d'une libéralité sans bornes de la part du gouvernement que de proposer de les approprier exclusivement à l'éducation dans le Bas-Canada? En présence d'une pareille question qui aurait témoigné de tout de largesses, qui aurait pu ne pas approuver les faits et gestes du ministère, ni admirer toute sa sollicitude paternelle pour le Bas-Canada? Qui, après cette admission, aurait pu dire encore que le Bas-Canada était sacrifié au Haut-Canada? N'était-ce pas, au contraire, le dernier qui, ce se arrivant, aurait pu dire que le ministère le sacrifiait au premier? La pensée du président du conseil, car il a sans doute eu part à la rédaction de la première proposition ministérielle, était donc une pensée heureuse; elle eût pu triompher. C'est, nul doute, entraîné par l'enthousiasme de ce triomphe anticipé, que M. Viger s'est laissé aller à parler de l'édit de Nantes et de sa révocation, des persécutions des catholiques contre les protestants, du concubinage qui résultait de la nullité des mariages, et de bien d'autres choses incohérentes et incongrues, comme si tout cela était lié à la question de l'emploi des biens des Jésuites en Canada.

Mais ce triomphe devait être de courte durée, car la pensée dont il devait naître, était une pensée qui avait pour base un principe faux et un fait encore plus faux encore. Ce n'est cependant qu'après le premier discours de M. Viger, qu'après la proposition de l'amendement de M. Morin, que la motion de M. Cayley fut retirée, et encore seulement après que M. La Fontaine eût interpellé le ministère de dire et de prouver sur quel titre, quelle loi, ou quel principe, il se fondait pour justifier la double assertion, d'abord que les biens des Jésuites appartenaient à la Couronne, puis que c'était pour les usages publics de la Province. Réduits au silence, les ministres se virent forcés d'abandonner leur pensée heureuse, et par conséquent de renoncer au triomphe immortel qu'ils attendaient de son adoption par la chambre, si celle-ci, ou plutôt si l'opposition, en la laissant passer inaperçue, s'était laissée prendre dans ce piège.

La première motion de M. Cayley retirée, le ministère substitua celle qui fut ensuite adoptée et qui a été publiée. Cette dernière renfermait deux propositions distinctes, qu'il ne faut pas perdre de vue: la première, que les biens des Jésuites étaient à la disposition de la Législature pour les fins de l'éducation dans le Bas-Canada, et qu'ils devaient être employés à ces mêmes fins dans le Bas-Canada; la seconde,

que pour l'année 1846, le revenu de ces biens devait être employé à subvenir au paiement de certaines allocations, ci-devant portées sur les fonds consolidés de la province, en faveur de quelques maisons d'éducation dans le Bas-Canada.

Pour la première proposition; l'opposition était d'accord avec le ministère sur ce point que ces biens appartenaient exclusivement au Bas-Canada; mais l'opposition, c'est-à-dire les membres seuls de l'opposition, qui appartiennent au Bas-Canada, soutenaient que ces biens ayant été donnés, et acquis dans l'origine, uniquement en faveur des catholiques, devaient être remis à l'Église Catholique du Bas-Canada, comme étant le seul moyen de remplir le but originaire des fondateurs; les chefs de l'Église Catholique les auraient eux-mêmes employés à l'éducation; et l'on sait que les collèges que le pays doit au zèle et au patriotisme de notre clergé, sont ouverts à la jeunesse de toutes les dénominations religieuses.

L'amendement de M. Morin énonçait les vœux et les sentiments des membres de l'opposition du Bas-Canada. Sur ce point, ils étaient en lutte avec le ministère. L'amendement fut perdu. Les Vigers, les Papineau, les Taschereau, coryphées du Canadien, ont triomphé avec le secours de tous les membres du Haut-Canada, sans exceptions, présents en chambre, et avec le secours des membres protestants du Bas-Canada, à l'exception de quatre (M. M. Leslie, Dewitt, Dr. Nelson, et Wint); Un fait que le Canadien ne doit pas perdre de vue, c'est que pas un seul membre du Haut-Canada n'a voté en faveur de l'amendement de M. Morin. Ce fait en dit plus que des volumes. L'amendement de M. Morin a donc été perdu; et dans l'opinion des membres de l'opposition comme dans celle de toute personne qui sait observer les choses et les hommes, cet amendement, ou la proposition qu'il renfermait, nous le disons à regret, est perdu pour toujours. Il n'y avait qu'une chance de sauver ce principe. Cette chance, M. M. Viger et Papineau n'ont pas voulu la conserver au pays. Ils pouvaient, en se roidissant contre la proposition du ministère, au risque même d'être dans la nécessité de se démettre de leur porte-feuille, empêcher cette proposition de triompher. Ou bien, ils pouvaient demander l'ajournement à des termes meilleurs. Ils n'ont fait ni l'un ni l'autre. Ce n'est donc pas sans raison que nous en sommes venus à la conclusion que l'amendement de M. Morin doit être regardé comme perdu et perdu pour toujours.

Pour la seconde proposition du ministère; l'Opposition voulait que les allocations, que pour la première fois, l'on plaçait sur les revenus des Jésuites, fussent continuées; mais elle voulait que ces allocations, pour l'année 1846, fussent portées sur les fonds consolidés de la Province comme pour les années antérieures. De là l'amendement proposé par M. La Fontaine, amendement qui fut également négatif.

L'amendement de M. La Fontaine perdu il ne restait plus sur ce point que la proposition du ministère; MM. La Fontaine, Taché et autres devaient-ils, par leurs votes, s'opposer à ce que le Bas-Canada reçut aucune allocation pour l'année 1846 pour ses maisons d'éducation? Est-ce cela qu'aurait voulu le Canadien? Tout ou rien, serait donc son système. Est-ce qu'en appuyant l'amendement de M. La Fontaine, les membres de l'opposition du Bas-Canada n'ont pas fait tout ce qu'ils devaient faire? Est-ce qu'ils n'ont pas par là suffisamment protesté?

Reste l'autre partie de la proposition de M. Cayley, à laquelle avait traité l'amendement de M. Morin. Nous l'avons déjà donné à entendre, la proposition ministérielle était que les biens des Jésuites appartenant au Bas-Canada, et devaient y être employés à l'éducation généralement tant des protestants que des catholiques, c'est-à-dire que toutes les dénominations religieuses y avaient droit et devaient en jouir sous le bon plaisir de la législature. Les membres de l'opposition du Bas-Canada soutenaient également que ces biens appartenaient au Bas-Canada, mais aux Catholiques seulement du Bas-Canada. En négatif l'amendement de M. Morin, la chambre a décidé que toute la population protestante comme catholique, devait participer à ces biens. Après la perte de l'amendement de M. Morin, il ne restait plus que la proposition de M. Cayley, dont l'un des points les plus importants était de déclarer que ces biens étaient la propriété exclusive du Bas-Canada. Voter contre cette proposition, après la perte de l'amendement de M. Morin, c'était fournir aux membres du Haut-Canada, dans un temps plus ou moins éloigné, un prétexte d'agiter de nouveau cette question et de réclamer, comme plusieurs d'entre eux en ont émis la pensée et le désir, dans le cours des débats et dans leurs conversations, que ces biens doivent être employés au profit du Haut-Canada comme à celui du Bas-Canada. Supposons que tous les membres de l'opposition du Bas-Canada, après la perte de l'amendement de M. Morin, eussent voté contre la première partie de la motion de M. Cayley, ils auraient pu, il est vrai, réduire à huit ou dix tout au plus la majorité qu'a obtenue le ministère; mais aussi ils auraient opiné non seulement que ces biens ne devaient pas être employés au profit de toute la population du Bas-Canada, mais que même ils n'appartenaient pas au Bas-Canada à l'exclusion du Haut-Canada. Dans dix ou quinze ans d'ici, quand une représentation hostile jugera à propos d'agiter de nouveau cette question dans l'intérêt du Haut-Canada, elle en trouverait le prétexte dans cette opposition qui aurait été faite à la motion de M. Cayley; elle invoquerait les noms des membres de l'opposition d'aujourd'hui, comme ayant été d'avis que ces biens n'appartenaient pas exclusivement au Bas-Canada; elle dirait que les membres du Bas-Canada étaient des hommes plus libéraux et

plus justes que le ministère actuel, qu'ils voulaient, eux, que le Haut-Canada participât à ces biens; que le ministère n'a remporté cette mesure que pour acheter l'appui d'un Viger, d'un Papineau, d'un Taschereau; voilà ce que l'on dirait plus tard. Ajoutez à cela le fait que plusieurs membres du Haut-Canada, soutenant le ministère, voyaient avec plaisir des membres du Bas-Canada voter contre la proposition de M. Cayley, et disaient hautement que cela leur donnerait plus tard une chance de participer à ces biens.

Supposons le cas contraire et qu'après la perte de l'amendement de M. Morin, les membres du Bas-Canada qui avaient suffisamment protesté en appuyant cet amendement, eussent laissé passer à l'unanimité la première partie de la proposition de M. Cayley, c'est-à-dire, qu'ils n'eussent pas divisé, lorsqu'une division était venue plus qu'inutile; Nous aurions eu la déclaration unanime de la chambre que les biens des Jésuites étaient la propriété exclusive du Bas-Canada, déclaration qui enlevait aux envahisseurs du Haut-Canada tout prétexte de ré-agiter cette question dans leur intérêt, et fournissait aux membres à venir du Bas-Canada, pour repousser une nouvelle tentative de spoliation, un argument puissant, irrésistible, résultant inévitable de cette déclaration unanime. S'il est vrai que la population catholique du Bas-Canada soit de cinq contre un, et que ce chiffre serve plus tard de base à un partage des biens des Jésuites, les catholiques dépourvus irrévocablement par le vote des Viger, des Papineau, des Taschereau, ne seraient dans ce cas que d'un sixième; ils auraient donc encore une chance, toute petite qu'elle soit, sous le ministère actuel, de recouvrer cinq sixièmes de ces biens, tandis qu'en s'exposant à les partager avec le Haut-Canada, ils n'en auraient pas même la moitié. Le Canadien voudrait-il donc tout ou rien? Si c'est le cas, il existe certainement réaction... chez notre confrère du moins. Le voyageur attaqué sur la voie publique par des gens plus forts que lui et qui veulent lui enlever tout ce qu'il possède, ne fait-il pas bien d'agir de manière à sauver au moins le plus qu'il peut? Si le Canadien appartient à cette classe d'individus qui ne veulent rien apprendre ni rien oublier, nous avons du moins la consolation de penser que MM. La Fontaine, Taché et les autres membres de la présente opposition n'appartiennent pas à cette classe, et c'est peut-être la conviction de ce fait qui porte le Canadien à diriger contre eux les traits envenimés de sa plume servile. Le Canadien veut tirer parti de la circonstance que M. Morin a voté contre la motion de M. Cayley. Nous lui dirons que ce n'est pas M. Morin, bien qu'il fut l'auteur de l'un des deux amendements perdus, qui a demandé la division. Nous pouvons même ajouter qu'il aurait désiré que cette division n'eût pas été demandée. Le Canadien sera-t-il maintenant satisfait? et voudra-t-il nous dire à présent ce qu'il pense de la conduite, dans cette affaire, de la section Bas-canadienne de l'administration, et surtout de M. Taschereau qui, suivant lui, devait opérer tant de merveilles pour le bien de ses compatriotes, de ce M. Taschereau, le plus engagé d'entre tous les membres siégeant sur la banquette ministérielle, comme le disait un jour M. Berthelot, puisqu'il a le soin de se taire et voter toujours au silence.

Une consolation nous reste, c'est que, bien que le Canadien prenne le titre de journal religieux, nous avons la certitude qu'il ne représente pas les sentiments du clergé de Québec, lorsqu'il attaque les membres de l'opposition sur la question des biens des Jésuites.

PETITE HONNETETE DU CANADIEN.

Le Canadien se sert de tous les moyens pour avancer la cause des réactionnaires et pallier les fautes de M. Viger, le premier d'entre eux. Il y a quelque temps on insérait un article de la Revue Canadienne sur la discussion des biens des Jésuites, dans lequel nous accusions M. Viger d'avoir attaqué le catholicisme, le Canadien exprimait les doutes sur la vérité de notre accusation; dans son dernier No. ce brave et honnête journal donnait à ses lecteurs, les débats sur cette fameuse question, extraits de la Revue Canadienne. Arrivé à la partie de ces débats dans laquelle M. Viger est accusé par M. Chauveau d'avoir attaqué le catholicisme, le Canadien a jugé à propos de retrancher quelques mots; ces mots sont ceux-ci: "plusieurs membres" (s'adressant à M. Viger), vous avez "accusé le catholicisme."

Voilà les moyens mensongers et perfides à l'aide desquels on vient tromper la population. Comment le Canadien expliquera un pareil acte, nous verrons. En attendant nous garantissons l'authenticité des débats que nous avons donnés sur la question des Jésuites, comme sur toutes les autres questions parlementaires. Si le Canadien trouvait que ces débats lui convenaient, en justice il devait les rapporter fidèlement.

SOIRÉE DE L'INSTITUT CANADIEN.

L'Institut Canadien fait des préparatifs pour célébrer la fête nationale du 24 juin, par une soirée publique. Le comité de régio a obtenu de la corporation l'usage d'une des salles du nouveau marché. Ce sera la première fois que les fêtes canadiennes célébreront publiquement la fête du patron du pays; c'est aussi sous leur patronage, nous dit-on, que l'Institut doit donner cette soirée. Nous approuvons fort cette idée, et nous espérons que les efforts des jeunes messieurs qui sont à la tête de cette solennité seront couronnés d'un plein succès.

LE CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Nous apprenons que les travaux sur ce chemin vont commencer vers le premier août. L'Assemblée qui a eu lieu à Londres dernièrement n'a pu détruire ce magnifique projet. Quelques actionnaires anglais malintentionnés ont voulu en faire

dissoudre la corporation, se décharger de leurs obligations, ils ne réussissent pas, car les contrats se trouvent et il faudra payer.

Nouvelles à la main.

La bonne ville de Montréal est retombée dans un calme profond, depuis que les membres de la législature sont partis. La lutte et l'excitation politique est restée dans le journalisme; mais le journaliste lui-même doit prendre de son intérêt sur ce rapport. Pour le quart-d'heure, les rumeurs circulent grand nombre, rumeurs échappées du haut lieu probable, car elles s'accroissent. Le ministère est si peu populaire à Montréal, si peu en considération, si mal composé; les dernières séances de la session ont mis en évidence tant de maladresse, un manque absolu d'habileté et de prévoyance chez ceux qui le composent qu'on désire dans toutes les nuances d'opinion, la retraite de la plupart de ces messieurs. Il est inutile de vous dire que les premiers que l'on fait ainsi partir du cabinet sont M. M. Viger, Papineau et Daly. Ils ont été les premiers dans ce réplage ministériel; ils doivent partir de même; on cite encore M. Daskin qui doit être remplacé par M. Chauveau; le Col. Gage par Dr. E. Taché ou par M. Charles Taschereau. On dit que M. LaFontaine doit être fait Juge en Chef de Montréal. M. Morin Orateur de la Chambre d'Assemblée. M. Henry Black Procureur-Général. Sir Allan McNab adjoint-général. M. Robinson premier commissaire du bureau des travaux publics. M. Gowen commissaire des Terres de la Couronne (Dieu n'est en garde!) M. Daly deviendrait secrétaire privé au lieu et place du Capitaine Fitzgibbon.

Maintenant, voulez-vous savoir ce que nous pensons de ces rumeurs? nous pensons que tous ces bruits résultent nécessairement d'un mécontentement général, du manque de confiance manifesté d'un bout de la Province à l'autre, dans le ministère tel qu'aujourd'hui composé. Parcourez la liste des dix passés durant la dernière session et vous verrez que la plupart des grandes mesures ministérielles ont résidées en arrière. C'est là en partie la cause de ces rumeurs. L'embarras dans lequel se trouve le cabinet à l'endroit des fonds publics et des ressources du trésor expliquerait encore un peu l'impatience qu'on a de remplacer les membres du ministère par des hommes capables, habiles et prudents.

ÉTATS-UNIS.

Confirmation et détails de la prise de Matamoros.—Armistice demandé par le général Arista et refusé par le général Taylor.—M. Polk décide officiellement à pousser la guerre à outrance.

Deux navires à vapeur, le Gibraltar et le J. H. Day, partis de Brasos-San-Yago, le 26 et le 27 mai, et arrivés à la Nouvelle-Orléans le 29 au soir, ont confirmé la nouvelle de l'occupation de Matamoros par l'armée américaine. Cette occupation aurait eu lieu le 17 mai et sans résistance, comme nous l'avons déjà dit. Il paraît que lorsque le général Taylor se préparait à franchir le Rio-Grande, le général Arista lui envoya un parlementaire chargé de lui proposer un armistice de six semaines, afin d'attendre le temps, dit-il, d'échanger quelques communications avec son gouvernement. Le général Taylor repoussa cette proposition, en répondant au général Arista qu'il lui donnait jusqu'à huit heures le lendemain matin pour évacuer la ville de Matamoros et en emporter toutes les valeurs publiques contenues à sa garde. Le lendemain, en effet, l'armée américaine traversa le fleuve sur ses wagons caillatés à environ quatre mille au-dessus du fort Brown. Elle entra dans la ville sans coup férir. Arista parvint à évacuer avec toutes ses forces, et avait fait jeter dans les puits et dans la rivière les provisions et les instruments qu'il n'avait pu emporter. Les Américains ont pourtant trouvé encore d'abondantes munitions et un batterie toute montée. Un détachement de deux compagnies à cheval fut envoyé à la suite de l'armée mexicaine, et en suivit l'arrière-garde jusqu'à environ cinq cents milles, en lui faisant 22 prisonniers. Le général Arista s'était retiré, suivant un rapport, à San-Fernando, petite ville située à environ 90 milles de Matamoros; suivant un autre rapport, il s'était retiré jusqu'à Camargo, éloignée d'environ 200 milles.

Quinque grande partie de la population de Matamoros eût émigré aussi, il restait cependant encore un assez grand nombre d'habitants dans cette ville. Il leur avait été permis de se lever, comme d'habitude, à leurs affaires; et leur état était défendu de vendre des spiritueux. Le général Taylor a donné à ses soldats l'ordre de ne rien prendre chez les habitants sans en payer la valeur légitime, et il a fait savoir que le blouson du U-Grande devait être considéré comme levez pour tous les navires appartenant à Matamoros toute espèce de marchandises, excepté les munitions de guerre.

Les navires de guerre mouillés en dehors du Rio-Grande, étaient le Conterland, le Rutilan, le Saint-Mary, la Lawrence et le Sonner; le canon-droit Cannon était parti, avec le reste de l'équipage pour Pensacola, afin de s'y ravitailler et d'y prendre de nouvelles forces avant d'aller attaquer Vera-Cruz, qui jusqu'ici, n'était bloquée que par une flottille impuissante par elle-même et surtout par l'absence de tout bâtiment à vapeur. C'est grâce à cette inexcusable négligence du gouvernement américain, que les dix vapeurs mexicaines Montezuma et Guadalupe, auraient profité d'un moment de calme pour aller se mettre à l'abri de tout malheur à venir dans la rade de la Havane, en passant sous le nez des bâtiments à voiles américains, et dans des corps sans âme. Mais cette nouvelle mérite confirmation.

Le projet d'attaque contre Vera-Cruz porté au Commandement Cozier et le projet par le général Taylor de l'armistice proposé par Arista, prouvent qu'armistice et généraux américains ont refusé l'ordre de poursuivre avec vigueur et célérité la guerre commencée contre le Mexique, et ces faits sont d'accord avec les déclarations du journal officiel de Washington. Dans son numéro du 5 juin, l'Union s'exprime ainsi: "Les circonstances nous ont mis à même, aujourd'hui, de connaître quelques faits intéressants relatifs à un état de notre armée et ses plans de campagne. L'opposition whig qui a l'habitude de ridiculiser M. Polk sur la prétendue faiblesse de son administration, est profondément ignorante de son caractère. Nous pouvons dire que la guerre sera conduite avec énergie de la part du gouvernement. Le général Taylor, d'après les dernières nouvelles, environ 8,000 hommes sous ses drapeaux. Des centaines et milliers de volontaires arrivent dans son camp. Il avancera bientôt dans le pays ennemi, et nous ne serons pas surpris d'apprendre avant peu qu'il a atteint la ville de Monterey, qu'il ne faut pas confondre avec la ville du même nom sur l'Océan Pacifique, située à environ 130 milles de Matamoros, au commencement du plateau élevé dont

le climat est salubre. Nous partageons entièrement l'opinion de la Bannière de Nashville qui dit que les hostilités ne s'arrêtent pas à conserver un caractère purement défensif, et qu'on doit employer tous les moyens pour arriver à une prompt solution. Si la détermination du gouvernement est de marcher sur la ville de Mexico, à partir du Rio-Grande, ou à partir de la côte du golfe, les préparatifs les plus amples doivent être faits, comme si nous devions posséder dans le cœur du territoire de la nation la plus puissante du globe."

La résolution prise par le cabinet de Washington de marcher au dévouement avec toute la célérité possible est d'un sage politique. En effet, quoique notre conviction instinctive soit que l'Angleterre n'interviendra point les armes à la main dans la querelle, il est prudent de ne pas laisser, s'il est possible, à cette intervention le temps de s'organiser et de se produire. La politique mexicaine, au contraire, doit être d'appeler et d'attendre cette intervention. Voilà pourquoi les généraux Arista Taylor ont été tous deux liés à leurs rôles, le premier en proposant un armistice, le second en le refusant.

Les dernières nouvelles de Vera-Cruz vont jusqu'à environ 20 de mai. Le Mississippi et le Palmouth avaient bloqué le port de Vera-Cruz. Des ordres avaient été reçus de la ville de Mexico, enjoignant à tous les américains de sortir sous huit jours du Mexique. M. Dimond, consul américain, à partir à bord d'un des vaisseaux de guerre. Les autorités ont défendu du secours des provisions à l'escadron américain.

Le gouvernement mexicain fait tous ses efforts pour continuer la guerre avec succès, il prévient de l'argent, et se met en état de défenses. Le château de Saint-Jean d'Ulloa et la cité seront, dit-on, très-difficiles à attaquer.

Les indiens ont attaqué la ville d'Apulo, et ont tué 82 mexicains.

Une lettre d'un ingénieur américain à Matamoros dit que l'armée des mexicains ne se compose pas plus de 4,000 hommes et qu'elle est dans un état de démoralisation complète. Cette lettre dit aussi qu'il n'y a aucune révolution locale, l'armée mexicaine capitulera ou sera entièrement défaite, dans 20 jours.

Voici l'état des produits venus par le canal de Lachine et la rivière, depuis 15 jours.

Table with 2 columns: Product and Price. Items include Barrels of flour, Minors de blé, Jambons, Bouff-quarts, Lard, and Alcais.

Table with 2 columns: Country and Number of emigrants. Items include Grande-Bretagne, France, Brauen, Belgique, Hollande, Hamburg, and Autres ports.

BULLETIN COMMERCIAL.

Le prix des m'aris a varié depuis quelques jours. A l'arrivée de la dernière mallo quelques ventes de potasse ont eu lieu à 23s 9d et 23s par quintal; la potasse à 23s et 23s 3d.

La farine a baissé depuis l'arrivée de l'Ulberbia, et aucun vente important n'a eu lieu. Le stock est considérable et il en arrive tous les jours; la quantité reçue jusqu'à vendredi était de 183,870 barils. Des ventes ont eu lieu au commencement de la semaine à 23s et vendredi on l'offrait à 23s 3d sans trouver d'acheteurs.

Le bon blé du Haut-Canada peut être coté à 5s 6d et 5s 9d.

Le lard émit comme suit la semaine dernière: le primo à \$10, le primo-incess à \$11 et 12 et le mess à \$14 et \$15.

MARIAGES.

En cette ville, par le Révd. Willoughby, W. Forbes, écr., de Liverpool, à Jessie-Theresa, de fille de John Torrner, écr.

En cette ville, le 8, par le révd. Dr. Bethune, M Samuel Butte, de Sorel à Dlle Mary-Jane Chifford.

En cette ville, le 9, par le révd. M. McGill, Adam Burns, écr., de Québec, à Eldonor-Marion, fille aînée de James Youne, écr.

A Québec, le 9, par Messire Fréchet, M. Léandro Fréchet, marchand, à Dame Emille-Caroline Légru dila Lépine, veuve d'Edouard Florent Robitaille, écr.

Le même jour, M. Michel Reynier, à Dlle Aurélie Bernier, tous deux de Québec.

DÉCÈS.

En cette ville, le 8 du courant, dame Anna-Marie Griffin, épouse de Chs. P. Palgrave, écr., âgée de 84 ans.

A Chateaugay, le 9 du courant, le lieutenant-colonel Couillard, âgé de 60 ans.

A la Pointe-aux-Trembles de Québec le 6, M. François Darveau, à l'âge de 82 ans et 9 mois.

Dans le 30 du mois dernier, Dr. J. G. Berner, dernièrement admis à la pratique au Collège McGill.

TAPIS A L'HUILE. A VENDRE au magasin de Marché à Fort, sous le nom de TAPIS FLEURIS de motifs et grandeur variés, pour Chambre, Passage, Escalier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Moles d'été pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capote et Mantons, etc.

Place dans un Banc A L'ÉGLISE ST. JACQUES

UNE personne désire avoir une place dans un banc, dans la galerie de l'Orgue. Toutes informations devront être adressées à A. B., aux Bureaux de la Revue Canadienne, 12 Juin.

Advertisement for MAISON BEAUDRY & FRERE, No. 124, Rue Notre-Dame, featuring various goods and services.

Advertisement for HARKIN & BADEAUX, No. 140, rue Notre-Dame, advertising the arrival of spring goods.

Advertisement for HARKIN & BADEAUX, No. 140, rue Notre-Dame, advertising the arrival of spring goods.

Maison d'Importation directe pour la France, s'adresser Franco à E. R. FABRE & CIE., Librairie Canadienne, 3, Rue St. Vincent, Montréal.

Importation du Printemps, LIVRES DE DROIT, MEDECINE, LITTERATURE, &c., &c.

LIVRES NOUVEAUX.

Importation du Printemps, LIVRES D'ECOLES ELEMENTAIRES, LIVRES DE PRIERES, &c., &c.

LES Soussignés viennent de recevoir une partie de leur Importation du printemps, consistant en LIVRES DE DROIT, MEDECINE, LITTERATURE, etc., etc. MM. les Curés et Commissaires d'Ecoles trouveront chez eux un choix varié de livres, propres à être donnés au prix de 2s. à 40s., la douzaine. Aussi, un assortiment très considérable de LIVRES de PRIERES, de différents formats élégamment reliés et à des prix très modiques. Ils profitent aussi de cette occasion pour rappeler à leur nombreuse clientèle qu'ils ont constamment en mains tous les livres en usages dans les Ecoles Élémentaires à meilleur marché que partout ailleurs, et ils doivent dire que leurs éditions laissent rien à désirer, tant sous le rapport de l'impression que sous celui de la reliure.

LIBRAIRIE CANADIENNE, 3, Rue St. Vincent, 9 Juin, 1846. N. B.—E. R. F. & Cie., expédient des demandes pour la France deux fois chaque mois, ils se chargeront d'exécuter avec célérité, toutes celles qu'on voudra bien leur confier.

E. R. FABRE, & CIE.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, &C.

L. P. BOIVIN,

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment D'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres parmi lesquels se trouvent:—

- Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Mécaniciens, Chaînes-Gardes en or, Chaînes-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, do Simples do Epinglettes à cannes, do Loxax et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grand assortiment,

- Ecrittoires (Ladies companions), plumes en or et plumes en acier, Fusils, Brasses, Papiers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rasoirs de première qualité, Cautifs Ciseaux, —ATTENDU AUSSI— UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le E. romanza de Liverpool, une collection riche de montres patentes en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc.,

Montréal, Juin, 1846.

L. P. BOIVIN,

IMPORTATION DIRECTE DE FRANCE.

Marchandises Françaises. — Ornaments d'Eglises. — Chapeaux. — Vins. — Fromages, etc., etc.

M. LOUIS DE LAGRAVE J. D. Bernart, écrivain, Rue St. Paul, un assortiment de RUBANS FRANÇAIS et de Marchandises de toutes sortes venant directement de Paris et de Lyon. Pluche noire pour chapignons, Pluches de diverses couleurs pour meubles. AUSSI A VENDRE AU MEME LIEU.—Patés de FOIE GRAS TRUFFÉS, DINDES TRUFFÉS, POULARDES TRUFFÉS, TRUFFES, bouteilles, CHAMPIGNONS, et un assortiment de divers autres articles.

M. L. D., prévient les MM. du clergé qu'il a aussi à vendre au lieu un assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISES, brodés en Or et Soie.—

VOILE pour le St. Sacrement, ECHARPES pour ditto. UN ETENDARD représentant St-Jean Bapt.

Des Statues de la Ste. Vierge, en plâtre, de 5 pieds et en composition plus petites. Ditto dorées et argentées.

Aussi attendu de jour en jour par le Concordia. CIBOIRES, CALICES, OSTENSOIRES, Boîtes aux Stes. Huiles.—Porte-Dieu.

Attendu de jour en jour par le John Reddin, Capt. Beck, venant directement de Marseille.

VIN de Port en petit quart de 30 gallons, Do de Madère, do do Raisins, Figues, Sucre-Blanc. Savon de Castille, et diverses autres articles, Puis quelques pipes de Vin d'Espagne supérieur, — Aussi par le Thyne. —

Fromage de Gruyère, Champagne de Rhuinart père et fils. Do. Monet et Chandon.

Attendu aussi sous peu. Quelques douz. de Chapeaux Français dans le meilleur goût. Tous les articles ci-haut ont été choisis par M. De Lagrave lui-même, pendant son séjour en Europe, l'hiver dernier et il peut les recommander.

CLOCHES D'EGLISES.

Le Soussigné étant en relation d'affaires avec les grands Etablissements de Fonderies dans le Royaume-Uni et sur le continent Européen, dans l'habitude de faire venir des Cloches d'Eglises, informe les Messieurs du Clergé qu'il sera toujours prêt à recevoir des commandes pour cet objet; ayant importé ces articles depuis plusieurs années il espère pouvoir satisfaire MM. les Curés qui désirent en faire venir.

LOUIS DE LAGRAVE 9 juin. Rue St. François Xavier

Banque d'Epargnes DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Patron: Mongr. l'Évêque Catholique de Montréal. DIRECTEURS HONORAIRES: Hon. A. N. Morin, M. P. P., L. H. Lafontaine, M. P. P., L. J. Papineau, M. P. P., James Leslie, M. P. P., André Jobin, M. P. P., B. H. Lemieux, M. P. P., Tim. Franchère, M. P. P., W. Nelson, M. P. P., J. P. Lantier, M. P. P., D. M. Armstrong, M. P. P., L. Lacoste, M. P. P., Dr. Bouthillier, M. P. P., William Bristow, Cornwallis Monk, E. C. Feltie, C. Dorwin, E. Atwater, Fra. Mullins, J. F. Pelletier, B. O'Brien, John Ward, O. Fréchet, F. Clark, Peter Devine, Joseph Boulanger, Chas. Curran, Francis Trudeau, E. Murphy, M. O'Meara, P. Lamothé, BUREAU DES DIRECTEURS: Wm Workman, Président, A. LaRoque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Braultien, L. T. Drummond, H. Judah, JOHN COLLINS, Secrétaire.

UN grand nombre de nos riches et respectables citoyens entretiennent depuis longtemps l'opinion, qu'il existe une ample possibilité, pour ne pas passer de nécessité d'établir une autre BANQUE D'EPARGNE dans cette cité. Pour suppléer à ce besoin, résultant de l'accroissement rapide et du développement des ressources du pays, les Directeurs dont les noms sont écrits ci-dessus, annoncent avec plaisir la formation de la "BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL," qu'ils recommandent aux classes industrielles comme un placement sûr et convenable pour déposer le surplus de leur économie.

La grande utilité des institutions de ce genre, en rendant productives les petites épargnes de chaque jour, et en favorisant les inclinations d'industrie et d'économie, est trop connue du public pour exiger de la part des fondateurs de cette nouvelle institution des recommandations détaillées. Ils se contenteront donc de renvoyer les dépositeurs, et le public en général aux REGLES ET REGLEMENS, que l'on peut se procurer au Bureau de la Banque (ou à l'extraire attaché à chaque livre de dépôt) qui comme on le verra, a été organisée conformément aux dispositions de l'acte qui règle ces sortes d'institutions, et de la manière la plus sûre pour les intérêts des dépositaires; les fonds ne seront donnés qu'à des institutions charitables, ou à des personnes qui pourront fournir des sûretés publiques, et dans aucun cas sur la propriété réelle ou la sûreté personnelle, choses qui, comme l'expérience le démontre, sont sujettes à trop de hasards.

En conséquence les Directeurs sollicitent en faveur de l'Institution la confiance du public. Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et District de Montréal, 48 Grand Rue St. Jacques, Montréal, 25 mai, 1846.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE. ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc. S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catharine, entre les rues St. Urbain et DeBligny. Montréal, 16 avril, 1846.

PELLANT & BERNABÉ PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE, No. 130, RUE NOTRE-DAME.

UN emplacement, situé Rue La Gauchetière, Faubourg Québec; de 90 pieds de profondeur sur 42 de largeur, avec deux maisons à usage chaque, dessus construites, avec une bonne Écurie contenant 7 places.—Les conditions seront garanties à l'acquéreur.—Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux. PIERRE LACOMBE, Rue La Gauchetière Faubourg Québec, Montréal 9 juin 1846.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situés à environ 4 mille de la Rivière-du-Loup, ont été loués pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent. Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en sont constamment à vendre: à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

SITUATION D'INSTITUTEUR DEMANDÉE

LES Personnes qui auroient besoin d'un Instituteur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Instituteur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPELLE Instituteur. Ste. Marie de Manoir. Montréal, 22 mai 1846.

VITAL DESROCHERS a établi sa résidence au No. 79, Rue St. Constant, faubourg St. Laurent, BOX A'ÉLIER No. 145, rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale.—mai 1846.

Nouvelle Maison d'Agence, pour Paris, Londres, &c. Rue St. François Xavier.

PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS.

Le Soussigné, arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE, DE PARIS, pour la vente des PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS, lesquels peuvent être très bien adaptés pour les Eglises, ayant le même système les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les bourses. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans le Concordia et pourront être examinés. AYANT été nommé Agent pour la Maison de Londres et de Birmingham pour tous les articles, argentés et d'ivoire tant pour l'usage des Eglises, que pour des objets de table; Je me chargerai d'aucun mémoire que l'on voudra bien me confier, ainsi que d'expédier toute sorte d'objets, dans cette branche, qui auront été endommagés, pour les faire remettre à neuf, et cela à des prix très modérés.

Montréal, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis la Banque du Peuple.

MARCHANDISES NOUVELLES, RECEMMENT RECUES PAR LE GREAT BRITAIN, RORY O'MORE, BRITANNIA ET ERROMANGA.

J. L. BEAUDRY & COMPAGNIE, No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de fonds et de goût, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool.

Montréal, 12 mai, 1846.

Voyages de plaisir A VARENNES,

Le Steamer St. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 30 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M. et revenant de bonne heure dans l'après-midi. Montréal, 26 mai 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES DE LONDRES.

Le Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES DE CHAPEAUX DE CASTOR, ET DE SOIE, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire. ANDREW HAYES, Maison de Chapellerie de Londres Et Montréal. } Hlr en 1837, une porte à droite de la 15 mai, 1846. } Place d'Armes 141 rue Notre-Dame.

J. J. PHLAN, AVOCAT.

No. 17, RUE ST. LOUIS.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. LaRoque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah, Francis Hincks, H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis. AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £50 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessous de cette somme. On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT. Par ordre du Bureau. JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottauva Hôtel. 2 juin 1846.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. BOBAND,

No. 24, Rue St. Vincent.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briquetterie si s'adressent à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain. Plus de 100,000 briques de la meilleure qualité qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières et Québec. JOS. MORIN ET FILS. St. Ours. Montréal, 28 Avril 1846.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, infirmier général, qu'il a transporté son atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent.

C. E. BELLE, Notaire Public, à établi son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois. Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIER D'AVANCE. Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. STANISLAS DRAPEAU, Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE